

Référence : C.N.74.2023.TREATIES-XIV.7 (Notification dépositaire)

STATUTS DU CENTRE INTERNATIONAL POUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE ET
LA BIOTECHNOLOGIE

MADRID, 13 SEPTEMBRE 1983

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 15 mars 2023.

Les Statuts entrera en vigueur pour la République dominicaine le 14 avril 2023 conformément au paragraphe 2 de son article 21 qui stipule :

« Pour chaque État adhérant aux présents Statuts, ceux-ci entreront en vigueur le 30^{ème} jour suivant le dépôt, par cet État, de son instrument d'adhésion. »

Le 16 mars 2023

